



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE PASCAL
NYABENDA, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE
ORDINAIRE DE FEVRIER 2018**

Bujumbura, le 05 février 2018

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi;**
- **Monsieur le Vice-Président de la Cour des Comptes ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;**
- **Monsieur le Président du Forum Permanent des Partis Politiques ;**
- **Monsieur le Représentant du Maire de la Ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;**
- **Distingués invités, Tout Protocole Observé**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Conformément à l'article 174 de la Constitution de la République du Burundi, l'Assemblée Nationale procède, ce premier lundi du mois de février, à l'ouverture des travaux de sa première session parlementaire ordinaire de l'année 2018.
2. Nous vous souhaitons la bienvenue au Palais des Congrès de Kigobe et vous remercions pour avoir accepté de venir rehausser de votre présence cette cérémonie. L'Assemblée Nationale est reconnaissante de votre précieux soutien.

▪ **Honorables Députés ;**

3. Nous vous souhaitons un bon retour des vacances parlementaires du mois de janvier 2018. Fidèles à vos habitudes, vous avez consacré cette période pour vous rapprocher de vos concitoyens dans le but d'écouter leurs doléances, d'échanger sur les grandes questions de la vie nationale, de vous joindre à leurs efforts dans les travaux de développement communautaire, de soutenir certaines causes sociales et de distribuer des aides aux populations nécessiteuses.
4. C'est dans ce cadre que les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ont effectué plusieurs descentes sur terrain pour plusieurs activités, notamment, entre autres, se joindre aux chrétiens dans des célébrations dominicales, visiter le lieu où sera construit le siège de l'Assemblée Nationale à Gitega, participer aux travaux de construction ou

d'assainissement des centres de santé, des écoles, des marchés et des stades modernes, ainsi qu'échanger avec la population et les administratifs locaux sur certaines questions sociales telles que la limitation des naissances et la légalisation du statut des couples vivant en situation de ménages de fait.

5. Durant ces descentes sur terrain, l'occasion a été saisie pour expliquer à la population le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi qui améliore et adapte cette loi fondamentale aux exigences de l'intégration du Burundi au sein de la Communauté Est-Africaine. C'est un projet d'amendement qui découle de la volonté de la population, telle qu'exprimée lors du dialogue inter-burundais par toutes les couches sociales du pays.
6. L'Assemblée Nationale encourage le peuple burundais, son Gouvernement et la Commission Electorale Nationale Indépendante à poursuivre les activités de préparation du référendum sur le projet d'amendement de la Constitution pour créer les meilleures conditions d'une participation massive à ce référendum.
7. L'Assemblée Nationale invite tous les citoyens en âge de voter à chercher les Cartes Nationales d'Identité nécessaires pour leur enrôlement audit référendum et pour les élections de 2020.

8. Le peuple burundais est également encouragé à contribuer financièrement à l'organisation des élections de 2020.
9. En ce qui les concerne, les Honorables Députés et le personnel d'appui à l'Assemblée Nationale continuent à collecter leur contribution aux élections de 2020 et vont verser au compte concerné et communiquer la somme totale collectée très prochainement.
 - **Excellences ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
10. Sur le plan diplomatique, l'Assemblée Nationale a été représentée par des Honorables Députés au premier Sommet Africain sur la « Nouvelle Afrique : Interdépendance, Co-prospérité et Valeurs Universelles », qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 18 au 19 janvier 2018.
11. L'Assemblée Nationale a également délégué un Honorable Député et un cadre pour la représenter à l'Examen Périodique Universel, un mécanisme des Nations Unies qui a permis de passer en revue la situation des droits de l'homme au Burundi en date du 18 janvier 2018, à Genève, en Suisse, sous les auspices du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

12. Dans l'exercice de la fonction de Président de l'Assemblée Nationale, nous avons reçu, le 24 janvier 2018, une délégation du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, COMESA en sigle, conduite par son Secrétaire Général, Monsieur Sindiso NGWENYA. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la préparation du Sommet des Chefs d'Etats des pays membres du COMESA qui sera organisé au Burundi au cours du premier semestre de l'année 2018.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

13. Au cours de cette première session ordinaire de cette année 2018, l'Assemblée Nationale compte poursuivre sa mission d'analyser et de voter des lois, conformément à l'article 188, alinéa 1er, et à l'article 193 de la Constitution de la République du Burundi. Ainsi, l'ordre du jour qui lui a été transmis par le Gouvernement comprend les projets de lois suivants :

- i. Le Projet de loi portant Système National de Paiement;
- ii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000

et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;

- iii. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
- iv. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
- v. Le Projet de loi portant révision du Code de Procédure Pénal ;
- vi. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour ;
- vii. Le Projet de loi portant sur la gestion des pesticides au Burundi ;
- viii. Le Projet de loi portant Code de l'Offre des Soins et Services de Santé ;
- ix. Le Projet de loi portant Réglementation du médicament, de l'exercice de la Pharmacie, la profession d'Opticien et de l'Art des Tradipraticiens ;
- x. Le Projet de loi portant Code de l'Hygiène et Assainissement au Burundi ;
- xi. Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/15 du 09 mai 2015 régissant la Presse au Burundi ; et

- xii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de création de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK) signé à Abidjan en République de Côte d'Ivoire le 8 mai 1993.
14. A part le dernier projet de loi que nous venons de citer qui est nouveau, tous les autres sont déjà en cours d'analyse au sein des Commissions permanentes. L'Assemblée Nationale compte poursuivre cette activité objectivement pour garantir l'intérêt général du peuple burundais.
 15. Les Honorables Députés sont donc encouragés à faire preuve de leur habituelle assiduité dans l'exercice de leur mission législative.
 16. Nous sollicitons également les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur indéfectible et franche collaboration en apportant les éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de lois.
 17. Nous encourageons tout citoyen burundais qui le souhaite pour qu'il contribue dans l'analyse de ces projets de lois en donnant ses avis et ses observations, surtout lors de l'analyse des projets de lois dans les différentes commissions permanentes.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

18. Au cours de cette session, l'Assemblée Nationale compte continuer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale à travers des séances de questions orales et écrites qui seront régulièrement organisées à l'intention des membres du Gouvernement. Ceux qui seront sollicités sont invités à coopérer comme à l'accoutumée.

19. En outre, l'Assemblée Nationale envisage organiser des descentes sur terrain pour se rendre compte des réalités socio-économiques du pays. Ce sera l'occasion d'échanger avec la population sur le contenu des politiques nationales en cours d'exécution.

20. Tout en renforçant ses capacités, l'Assemblée Nationale compte poursuivre ses efforts dans la promotion de la diplomatie parlementaire et de la coopération interparlementaire.

- **Honorables Députés ;**

21. Qu'il nous soit permis de rappeler encore une fois que nos missions constitutionnelles sont celles de voter les lois, de contrôler l'action gouvernementale et de représenter toute la

population, dans son ensemble. Nous représentons et nous défendons les intérêts de tous les Burundais, ceux qui nous ont élus et ceux qui ne nous ont pas élus ainsi que les intérêts de tous les étrangers qui vivent sur le territoire national.

22. C'est pourquoi, après les différents conflits que le Burundi a connus depuis l'indépendance jusqu'en 2005 et l'insurrection du 26 avril 2015 qui a culminé par la tentative de putsch du 13 mai 2015 contre les leaders et les institutions démocratiquement élus, en tant qu'élus du peuple, les messages que nous adressons à cette population doivent être des messages qui la tranquillisent, qui l'invitent à sauvegarder et consolider la paix, la sécurité et la stabilité du pays, tout en l'encourageant à s'atteler davantage aux travaux de développement aux niveaux des ménages, des communautés, de la colline, de la commune, de la province et de tout le pays.

23. C'est en mettant de côté nos intérêts partisans pour promouvoir les intérêts nationaux que nous pouvons appuyer les Burundais dans les efforts qu'ils fournissent pour se réconcilier. Nous invitons donc tout Honorable Député, qui qu'il soit, à éviter des écarts de langage, lorsque nous nous adressons à la population.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

24. L'Assemblée Nationale est heureuse de constater que le Burundi a commencé l'année 2018 dans un état stable. Cette stabilité se remarque aussi bien sur le plan politique et sécuritaire que sur le plan socioéconomique.
25. Sur le plan politique et sécuritaire, l'Assemblée Nationale est satisfaite du travail qu'accomplissent chaque jour les institutions de l'Etat, de la base au sommet. Le calme et la paix règnent sur toute l'étendue du territoire national, ce qui permet le rapatriement de nombreux citoyens qui s'étaient réfugiés dans les pays limitrophes et ailleurs à l'étranger, tout en accueillant aussi des réfugiés, notamment ceux qui proviennent de la République Démocratique du Congo.
26. Dans le domaine économique, le Burundi est en pleine relance, grâce aux investissements dans le secteur minier, à une politique financière efficace, à la lutte contre les différentes formes de malversations économiques et à une production agricole satisfaisante obtenue suite à une bonne pluviosité au cours de la saison culturale A 2017-2018.
27. Toutefois des efforts restent à fournir pour faire face aux changements climatiques, aux intempéries et catastrophes naturelles qui s'en suivent.
28. L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour adresser ses sincères compliments à tous ceux qui ont contribué à la

stabilité du pays, à savoir : la population, le Gouvernement et ses entités administratives, la justice, les corps de défense et de sécurité et les amis du Burundi.

29. Par ailleurs, lors de la présentation des vœux du nouvel an 2018 à la Nation et aux amis du Burundi, le Président de la République, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, a rappelé les réalisations gouvernementales de l'année 2017, tout en exposant les axes principaux de l'action gouvernementale de cette année 2018.

30. L'Assemblée Nationale approuve le programme annuel du Gouvernement pour 2018. Elle affirme son soutien aux initiatives du Président de la République et compte poursuivre ses efforts en vue de moraliser la société, de créer un climat favorable à la réalisation des projets et programmes destinés à consolider la paix et l'unité nationale, de faire la lumière sur l'histoire du peuple burundais, de sensibiliser sur la tolérance et de prévenir les conflits, de promouvoir une belle image du pays et d'améliorer le niveau de vie des citoyens.

31. L'Assemblée Nationale réitère son soutien aux différents conseils et commissions créés à cet effet, conformément à l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et à la Constitution, tels que la Commission Vérité et Réconciliation, la Commission Nationale Terres et Autres Biens et la Cour y relative, le Conseil National de l'Unité Nationale et l'Observatoire

National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

32. Nous ne saurions conclure sans réitérer notre profonde reconnaissance aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux du Burundiqui sont, pour la plupart, représentés dans cette cérémonie. Votre soutien est précieux pour l'Assemblée Nationale, dans l'accomplissement de ses missions constitutionnelles.

33. Nous réitérons également, à l'endroit des Honorables Députés, nos souhaits de bon retour des vacances parlementaires. Nous leur souhaitons une bonne rentrée parlementaire et un excellent travail durant toute cette session.

34. C'est sur ces paroles que nous déclarons ouverte la session parlementaire ordinaire de février 2018.

Nous vous remercions.